



Droit des enfants vis a vis des parents après abandon

Par **Mylène35**, le **15/08/2008** à **11:38**

Bonjour,

Ma mère nous a abandonnées ma sœur et moi vers l'âge de 3 ans ainsi que mon frère presque à la naissance sans donné signe de vie et sans faire de document d'abandon, nous avons été placées à la DDASS, elle a eu d'autres enfants avec un autre homme, j'ai 40 ans, ma mère n'a jamais travaillé et se retrouve actuellement toute seul sans ressources et n'a pas d'argent, peut elle nous demandé une pension ou quoique ce soit à ce jour et peut on faire reconnaitre cas d'abandon.

Merci d'avance